



COMMUNE DE PEXIORA

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers à la séance : 7
Nombre de Conseillers excusés : 6

Convocation du vendredi 22 novembre 2019

PRÉSENTS : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Patrick ABAT, Muriel ROBIDOU, Françoise RODE, Corinne SALLIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Annelise BESSENS, Claude GAUVAIN, Jean-Marie BRIANE, Christophe DAUTRY, François LE GOUGUEC et Yolande TEULIERE.

Patrick ABAT est nommé secrétaire.

2019/35 : TRAVAUX EN REGIE D'INVESTISSEMENT – ANNEE 2019

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que les agents municipaux ont effectué pendant l'Année 2019 des travaux d'investissement sur les bâtiments communaux. Ces travaux se décomposent comme suit :

Intitulé des travaux	Fournitures	Montant heures régie	Montant €
1 - Foyer : Mise en accessibilité et sécurité	332.30 €	236.64 €	568.94 €
2 - Stade : Création d'un mur de soutènement	6 429.55	598,12 €	7 027.67 €
3 - Cantine : Création d'un éclairage	60,17 €	45,92 €	106,09 €
TOTAL	6 822.02 €	880,68 €	7 702.70 €

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

- **ACCEPTE** les travaux réalisés en régie pendant l'année 2019 pour un montant égal à **7 702.70 €**
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2019/36 : CONVENTION DE RETROCESSION DES VOIES ET ESPACES COMMUNS – RESIDENCE « LE POUNTET »

Monsieur le Maire informe que dans le cadre du projet du nouveau lotissement le Pountet porté par la société SARL PEXIORA INVEST, 9 impasse Didier Daurat 11 300 LIMOUX, il convient d'établir une convention de rétrocession afin de définir les équipements communs, les voiries et espaces publics projetés avec leurs réseaux eaux pluviales, éclairage public et tous les autres réseaux des concessionnaires qui seront réalisés dans ce quartier.

Ces équipements seront rétrocédés et intégrés à la commune, et les réseaux d'eau et d'assainissement seront rétrocédés et intégrés au domaine communautaire dès l'achèvement des travaux de finition et après constatation de leur conformité sur le terrain. Ce nouveau quartier est situé sur des terrains au lieu-dit « La filiote » et portant les numéros de parcelles section AE n°33, 34, 35, 36 et 37.

Ainsi la Commune se verra rétrocéder :

- La voirie pour environ 3678m²
- Les accès du lotissement au VC n°17
- L'accès par la parcelle AB n°58 sise rue de la gare et l'accès par le VC n°17 sous réserve de la validation du bornage limitrophe au merlon d'une voie structurante de type D conformément au P.L.U.
- la mise en œuvre de ces accès se fera selon les dispositions arrêtées par la CCPLM qui détient la compétence voirie, respect de la profondeur, section et pente.
- Le bassin de rétention pour environ 1022m²
- Un espace poubelles avec cache conteneurs et boîtes aux lettres pour environ 167m²
- Un merlon paysager pour environ 1696m²
- Un ensemble de 2 liaisons piétonnes pour environ 239m²
- Les mâts et réseaux d'éclairage public
- Deux bornes incendies NFS 61 230 et accessoires (face ou à proximité des lots N°9 et n°25)
- Remplacement des chambres télécom L1T par des chambres télécom L2T
- Ajout d'une chambre télécom à l'entrée du lotissement
- Accessoires défense incendie

Le Conseil municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le principe de signature de convention de rétrocession des voies et espaces communs
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0

2019/37 : APPROBATION DE LA PROPOSITION D'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE – RESIDENCE « LE POUNTET »

M. le Maire expose aux membres du Conseil que le projet de lotissement « le Pountet » nécessite une extension du réseau électrique. Après consultation du SYADEN, l'extension du futur lotissement serait raccordée au poste de l'Obut par le chemin du Tréboul.

La contribution au coût de l'Extension :

Ligne HT A souterraine sous chaussée communale	30 186€
Ligne HT A souterraine sous chaussée départementale	3 780€
Fourniture, pose et raccordement d'une cellule HTA	4 500€
Montant H.T.	38 466€
Etudes	2 976€
Ingénierie Syaden et divers	3 328€
Total H.T.	44 770€
Taux de participation	60%
Participation	26 862€

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la proposition du SYADEN pour une participation communale de 26 862€ concernant les parcelles AE n°33, 34, 35, 36 et 37,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer la proposition du SYADEN ainsi que tous les documents et avenants nécessaires à l'exécution de travaux éventuels d'électrification et de travaux associés complémentaires relatifs à cette affaire.

Pour : 7

Contre : 0

Abstention : 0